Nations Unies S/PV.7967



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7967e séance

Mardi 13 juin 2017, à 15 heures

New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	Mme Carrión

Ordre du jour

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2017/465)

17-16684 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (**S/2017/465**)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. François Louncény Fall, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/465, qui continent le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Je donne maintenant la parole à M. Fall.

M. Fall : J'ai l'honneur de présenter au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) (S/2016/465). Le rapport qui est soumis au Conseil de sécurité présente la situation actuelle en matière de paix et de sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale ainsi que les activités entreprises par le BRENUAC depuis novembre 2016.

Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.7828), les tensions politiques ont persisté dans certains pays d'Afrique centrale, principalement liées à des processus électoraux récents ou à venir. Des tensions continues ont entravé le progrès vers la consolidation de l'état de droit, la paix et le développement et ont constitué une menace pour les droits de l'homme, notamment les libertés d'expression et de rassemblement, alors que l'espace politique continue de rétrécir. J'ai maintenu un contact régulier avec les parties prenantes, en particulier les gouvernements et les responsables politiques, pour faire le plaidoyer en faveur de la résolution pacifique des différends à travers un dialogue inclusif et franc.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au Gabon, le dialogue national qui a eu lieu du 29 mars au 25 mai a abouti à une série de recommandations portant notamment sur des réformes institutionnelles et constitutionnelles concernant les organes chargés de l'organisation et de la gestion des élections législatives. Deux recommandations clefs concernent la responsabilité de l'annonce des résultats électoraux, qui a été transférée du Ministère de l'intérieur à l'organe chargé de la gestion des élections, et la durée du mandat des membres de la Cour constitutionnelle, qui passe de sept ans renouvelables indéfiniment à neuf ans non renouvelables. S'agissant du Président de la République, le rapport final ne recommande ni changement dans la durée du mandat présidentiel – qui est de sept ans – ni sa limitation. Les résultats auxquels a abouti le dialogue national ont été critiqués par certains des principaux dirigeants de l'opposition. Je continuerai d'utiliser mes bons offices et de maintenir le contact avec toutes les parties prenantes gabonaises en vue d'apaiser les tensions postélectorales.

Au Cameroun, les tensions semblent diminuer progressivement après les mesures annoncées par le Gouvernement pour répondre aux doléances exprimées par les avocats et les enseignants des régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays, telles que la réforme des secteurs de la justice et de l'éducation. En outre, après trois mois d'interruption, les services Internet ont été rétablis dans les régions affectées. Il existe entre les protagonistes le consensus de plus en plus fort que les questions litigieuses doivent être réglées par des moyens pacifiques et par le dialogue, dans l'intérêt de la stabilité et de l'unité nationale du Cameroun. Je crois que la question anglophone et le sentiment de marginalisation que ressentent le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, ne peuvent être réglés que par un véritable dialogue politique sans exclusive.

Toutefois, je reste préoccupé par le fait que 27 civils détenus dans le contexte de la crise que connaissent les régions anglophones, dont trois dirigeants du Mouvement anglophone, seront jugés par un tribunal militaire, en vertu des dispositions de la législation antiterroriste adoptée récemment, pour « actes de terrorisme» et complicité dans la commission de ces actes, et sont passibles de la peine de mort, s'ils sont reconnus coupables. À cet égard, le 7 juin, le Président du Tribunal a rejeté la demande de mise en liberté provisoire des trois dirigeants du Mouvement anglophone, et a ordonné que l'affaire reprenne le 29 juin.

En République du Congo, la question non réglée de l'élection présidentielle de mars 2016 est une source croissante de préoccupation; elle a des répercussions continues sur la situation humanitaire et des droits de l'homme dans la région du Pool, et alimente les tensions politiques entre le Gouvernement et l'opposition. Je suis rentré de la République du Congo la semaine dernière où j'ai continué d'inciter et d'encourager toutes les parties prenantes, en particulier le Gouvernement, à promouvoir le dialogue, meilleur moyen de remédier aux problèmes sociopolitiques du pays, tout en assurant l'accès humanitaire à la région du Pool.

Comme l'a indiqué le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Onanga-Anyanga hier (voir S/PV.7965), le Secrétaire général a lancé un plan d'action pour faire face à l'évolution de la situation dans la République centrafricaine, suite à la recrudescence de la violence enregistrée dans le sud-est du pays le mois dernier. Le BRENUAC travaillera en étroite collaboration avec la MINUSCA en faveur d'une relance rapide d'un processus politique qui est au cœur du plan d'action proposé. Plus précisément, le BRENUAC poursuivra sa collaboration avec la sous-région, collectivement par le biais des mécanismes régionaux existants, et individuellement avec des pays clefs, afin de veiller à ce qu'ils continuent à jouer un rôle constructif dans le règlement de la crise dans la République centrafricaine.

Comme le Conseil l'a noté lors de sa visite dans la région du bassin du lac Tchad en mars, les activités de Boko Haram ont entravé le développement et aggravé les difficultés économiques de la région. Boko Haram continue de représenter une grave menace pour la stabilité de la région, malgré les progrès militaires enregistrés par la Force multinationale mixte contre le groupe terroriste. Le mois dernier, conformément à la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité en date du 31 mars 2017, deux équipes du BRENUAC se sont rendues au Tchad et au Cameroun pour évaluer l'impact de Boko Haram sur la population, en particulier les femmes et les enfants. Les menaces de Boko Haram continuent d'entraver l'accès humanitaire aux zones touchées, ce qui aggrave encore la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Il est donc crucial de maintenir l'appui international à la sous-région, et d'apporter une assistance accrue, notamment en matériel et en logistique, à la Force multinationale mixte afin de renforcer son efficacité opérationnelle.

Il ne faut pas sous-estimer la menace constante que l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) pose à la stabilité régionale, en particulier parce que les forces ougandaises et sud-soudanaises se sont retirées de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, en même temps que les forces spéciales des États-Unis. Je suis préoccupé par les conséquences de ce retrait, car il créera un vide sécuritaire qui pourrait être exploité par l'Armée de résistance du Seigneur et d'autres groupes armés opérant dans la région. La MINUSCA n'a pas pour mandat de mener des opérations militaires contre la LRA et les Forces nationales de sécurité de la République centrafricaine, qui pourraient à terme combler le vide laissé par le retrait des forces ougandaises, mais ont encore besoin de formation et de réformes structurelles. Les efforts de formation doivent être conforme à l'ensemble du processus de réforme du secteur de la sécurité et coordonnés avec d'autres partenaires qui soutiennent les Forces armées centrafricaines.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux forces ougandaises pour leur dévouement et à celles des autres pays fournisseurs de contingents, ainsi qu'au personnel militaire de la Force multinationale mixte qui lutte contre la LRA. Collectivement, il est nécessaire que nous restions axés sur les efforts visant à l'élimination totale de la LRA. Le BRENUAC restera engagé, notamment en révisant la stratégie régionale de l'ONU visant à contrer la menace et l'impact de la LRA, et en assurant la coordination entre les différentes parties prenantes travaillant sur la question.

La quarante-quatrième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Yaoundé du 29 mai au 2 juin, a évalué l'état de paix et de sécurité dans la sous-région, y compris les tensions socioéconomiques et relatives aux élections, la recrudescence de la violence dans la République centrafricaine et sa dimension régionale, y compris les tensions liées à la transhumance, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et la prolifération des armes légères et de petit calibre. Vingt-cinq ans après la création du Comité, les États Membres ont jugé opportun d'évaluer ses performances en vue d'améliorer son fonctionnement et son efficacité. À cet égard, les États Membres ont adopté, sous la forme d'une déclaration, un certain nombre de mesures concernant les méthodes de travail du Comité et visant à créer des synergies plus fortes avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à mieux répondre à l'évolution des conditions de paix et de sécurité dans la sous-région. Les États membres du Comité ont également adopté une déclaration ministérielle sur la

République centrafricaine qui reflète leur préoccupation continue face à la situation dans ce pays.

(*l’orateur reprend en français*)

La Convention de l’Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir â leur fabrication, réparation et assemblage – aussi appelée « Convention de Kinshasa », est entrée en vigueur le 8 mars dernier. Le Secrétaire général a félicité les État membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale pour cet accomplissement, tout en encourageant les pays qui ne l’ont pas encore fait, de ratifier 1a Convention dans les meilleurs délais. Le BRENUAC continuera de faire le plaidoyer auprès des États Membres concernés et de soutenir les efforts sous-régionaux de désarmement.

Lors des six derniers mois, le BRENUAC a renforcé sa coopération avec ses deux principaux partenaires sous-régionaux, à savoir la CEEAC et la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale. En particulier, conformément au cadre de coopération et au plan d’action entre le BRENUAC et la CEEAC, nous avons institutionnalisé des réunions techniques trimestrielles qui ont renforcé notre compréhension commune de la situation dans la sous-région et permis au BRENUAC de renforcer son appui à la CEEAC.

Entre autres, la CEEAC a sollicité un appui pour revitaliser et opérationnaliser son unité de médiation et de diplomatie préventive, et renforcer sa collaboration avec la société civile en matière d’alerte précoce. En avril, le Conseil des ministre de la CEEAC a aussi adopté un calendrier et des termes de référence pour des réformes institutionnelles, qui doivent être menées d’ici à décembre 2018, avec comme principal objectif de renforcer le rôle politique du Secrétariat de la CEEAC et rendre ce dernier plus efficace, tout en accélérant l’intégration sous-régionale en fusionnant la CEMAC au sein de la CEEAC. Le BRENUAC et le Département des affaires politiques continueront d’appuyer le processus de réformes institutionnelles.

Afin d’assurer la cohérence et la coordination du travail des Nations Unies, le BRENUAC continuera de renforcer sa collaboration avec les envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général, les directeurs régionaux des entités du système des Nations Unies, ainsi que les coordonnateurs résidents présents dans la sous-région, et continuera de mobiliser l’architecture de consolidation de la paix des Nations Unies, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, en vue de la poursuite de nos objectifs communs de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Afrique centrale.

Le BRENUAC souhaite un engagement résolu du Conseil de sécurité en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale et réaffirme son engagement à travailler étroitement avec les États membres de la sous-région d’Afrique centrale en vue d’atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Fall de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d’abord, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale (BRENUAC), M. François Louncény Fall, de son exposé. L’Uruguay salue le travail important qu’accomplit le BRENUAC en matière de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation, et à l’appui des initiatives de l’ONU et des initiatives régionales et sous-régionales pour parvenir à la paix et à la sécurité dans la région.

Comme le Représentant spécial l’a dit, nous constatons que les tensions causées par les controverses entourant les processus électoraux continuent d’avoir des répercussions sur la sous-région d’Afrique centrale, même si, dans certains cas, elles ont été atténuées par des tentatives visant à promouvoir le dialogue entre les gouvernements et les groupes d’opposition. À cet égard, nous nous félicitons en particulier des divers efforts déployés par les pays de la sous-région pour apaiser les tensions par des voies pacifiques grâce à un dialogue véritable et ouvert à tous. Nous encourageons toutes les parties prenantes à travailler de concert, en toute bonne foi et de manière transparente, pour trouver des solutions aux problèmes politiques, sociaux et économiques.

Un des moyens de faire avancer ces processus est que davantage de femmes participent à la prise de décisions, ce qui reste encore assez rare dans la sous-région. Comme le mentionne le rapport du Secrétaire général (S/2017/465), certaines évolutions positives ont été observées à cet égard, notamment la création d’une plate-forme régionale concernant les femmes et

la paix et la sécurité. Mais hormis cela, l'application de la résolution 1325 (2000), dont l'objectif est de faire en sorte que les femmes participent à la prise de décisions, demeure problématique en Afrique centrale. L'Uruguay considère que la participation effective des femmes aux phases de transition après un conflit est indispensable pour garantir une paix durable.

Je voudrais m'arrêter sur deux aspects que l'Uruguay juge extrêmement importants et qui traduisent clairement les conditions de vie difficiles rencontrées par un grand nombre de civils dans de nombreux pays de la sous-région, à savoir la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme.

Selon les informations fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la violence et l'insécurité causées par Boko Haram ont détruit des familles et des communautés entières dans la région du bassin du lac Tchad, où quelque 2,4 millions de personnes ont été déplacées et plus de 7 millions ont besoin d'aide alimentaire. Plus de 10 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire dans l'ensemble de la région, il s'agit d'une des plus grandes crises humanitaires au monde. Dans ce contexte, nous saluons les efforts collectifs déployés par la communauté internationale, en particulier les pays de la sous-région, pour lutter contre la menace posée par les groupes terroristes, tels que Boko Haram et l'Armée de résistance du Seigneur, qui ont permis d'atténuer, au moins en partie, les énormes souffrances que ces groupes infligent à la population civile.

En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, l'Uruguay est préoccupé par la persistance des violations des droits de l'homme dans de nombreux pays de la sous-région, signalée dans le rapport. L'usage excessif de la force et les arrestations et détentions arbitraires d'opposants politiques, de militants de la société civile et de professionnels des médias marquent une tendance persistante à la réduction de l'espace politique. En outre, le climat d'impunité qui règne dans certains pays demeure un sujet de préoccupation parce qu'il constitue notamment un sérieux obstacle à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques et aux transitions démocratiques sans heurt.

Enfin, je voudrais exprimer l'appui de l'Uruguay au Représentant spécial et à tout le personnel du BRENUAC dans leurs efforts inlassables pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique centrale.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, M. Fall, de son exposé sur le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2017/465). Ma délégation voudrait formuler les observations et recommandations suivantes.

Premièrement, le Kazakhstan se félicite de tous les processus politiques et électoraux en cours dans les pays de la région de l'Afrique centrale et estime qu'ils doivent se dérouler de manière strictement pacifique et régulière afin d'éviter que la situation politique et sécuritaire ne se détériore.

Deuxièmement, la détérioration de la situation socioéconomique et humanitaire est un autre aspect inquiétant qui peut entraîner une flambée de violence. La stabilité à long terme et la paix durable ne peuvent être réalisées qu'en renforçant le lien qui existe entre sécurité et développement et est le fondement de la stabilisation, de la réconciliation et du développement dans la région. Il est donc extrêmement important aujourd'hui de se concentrer sur les causes profondes des conflits dans la région et d'y remédier en tirant pleinement parti du potentiel de l'ONU et des organisations internationales, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, des États Membres et d'autres parties prenantes. Nous croyons fermement que tous les organismes des Nations Unies présents dans la région doivent définir une stratégie commune pour être unis dans l'action, et que tous les donateurs qui ont pris des engagements à l'occasion des conférences internationales tenues à Oslo et à Bruxelles doivent s'acquitter pleinement de leurs obligations, et ce dans les plus brefs délais.

Troisièmement, nous saluons les victoires remportées par tous les États de la région dans leur lutte contre les groupes armés présents dans la sous-région de l'Afrique centrale, en particulier l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et Boko Haram. Le Kazakhstan appuie totalement l'action de l'Union africaine en vue d'améliorer l'efficacité de la Force multinationale mixte dans la lutte contre Boko Haram. Cette organisation terroriste ne représente pas seulement une menace pour le bassin du lac Tchad, mais pour tout le continent africain dans son ensemble.

Quatrièmement, la LRA demeure une menace importante pour la population des zones touchées. La Force régionale d'intervention de l'Union africaine

a fait un excellent travail. Mais, pour éviter tout vide sécuritaire après le retrait des forces ougandaises et sud-soudanaises, il nous faut désormais envisager comment la communauté internationale peut renforcer les Forces armées centrafricaines (FACA). Nous appuyons la proposition de l'Ouganda, du Soudan et du Soudan du Sud de former les FACA pour qu'elles puissent reprendre les responsabilités de la Force régionale d'intervention. Le Kazakhstan se félicite de la décision de l'Union africaine de proroger le mandat de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 27 mai 2018, en tenant compte de la nécessité de revoir le concept d'opérations de cette dernière et le mécanisme de coordination des opérations transfrontières.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

La Bolivie remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, M. Fall, de son exposé riche en informations et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses fonctions.

La Bolivie appuie et salue le travail du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et a conscience des défis auxquels il se heurte pour instaurer la paix, la sécurité et le développement dans cette région. Bien qu'il soit indiscutable que plusieurs pays d'Afrique centrale se trouvent actuellement dans une situation difficile pour ce qui est de la sécurité et des conditions humanitaires et économiques, nous estimons néanmoins que le BRENUAC a contribué à ce que certains progrès notables soient aussi enregistrés.

La situation politique dans la sous-région de l'Afrique centrale se caractérise par des tensions liées à divers types de processus. La Bolivie estime que ces processus doivent se dérouler dans le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chaque État. Bien que la situation de chaque pays soit différente, nous considérons que la seule solution possible aux conflits dans la région est l'instauration d'un dialogue constructif et le respect des normes en vigueur, auxquels doivent s'ajouter les efforts coordonnés des pays voisins, des organisations régionales et de la communauté internationale.

En ce qui concerne la sécurité, la coopération dans la lutte contre Boko Haram, la soi-disant Armée de résistance du Seigneur et d'autres groupes doit être une priorité pour le BRENUAC et les organisations et gouvernements de la région. Dans le cas de la lutte contre Boko Haram, nous saluons les résultats positifs obtenus grâce aux programmes mis en place par les gouvernements de la région du bassin du lac Tchad et à la coopération internationale. Toutefois, bien que Boko Haram ait vu sa capacité d'attaque sensiblement affaiblie, il continue de représenter une menace pour les millions de civils victimes du terrorisme qui ont du mal à surmonter les séquelles causées par ses agissements.

Les efforts déployés par les gouvernements pour lutter contre les causes profondes des conflits doivent être soutenus. À cet égard, je saisis cette occasion pour saluer le travail de la Force multinationale mixte, de la Commission du bassin du lac Tchad et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, entre autres organisations.

Bien que la soi-disant Armée de résistance du Seigneur ait été affaiblie, elle reste néanmoins une menace pour la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. Suite au retrait récent des troupes qui combattaient l'Armée de résistance du Seigneur, une stratégie commune doit être mise au point avec l'Union africaine et les pays concernés afin de ne pas laisser de vide qui pourrait être exploité par les membres de ce groupe, en sus de coopérer dans la lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces sauvages, qui est une source de financement pour ce groupe et d'autres.

S'agissant de la situation humanitaire, rien que dans le bassin du lac Tchad, quelque 10 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Des centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés sont exposés à l'insécurité alimentaire, aux maladies et au manque de services de base. Nous appelons la communauté internationale et les institutions financières à fournir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des populations vulnérables de la région.

Pour terminer, la Bolivie encourage le BRENUAC, de concert avec d'autres organisations régionales et la communauté internationale, à continuer d'œuvrer à instaurer la paix, la stabilité et le développement dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 30.